

# FRANCHISE COMPETITION

Réf : URSSAF - La loi n°2006-1294 du 23 octobre 2006 Le décret n°2007-969 du 15 mai 2000

## DEFRAIEMENT DES ARBITRES

Les arbitres et juges

La loi n°2006-1294 du 23 octobre 2006 portant diverses dispositions relatives aux arbitres précise le statut juridique des arbitres et juges sportifs et modifie les règles de détermination de l'assiette des cotisations de sécurité sociale pour ces personnes.

Le décret n°2007-969 du 15 mai 2007 apporte les dernières précisions relatives à la déclaration et au versement des cotisations et contributions sociales au titre des sommes versées aux arbitres et juges sportifs.

**Type de Compétition (Entourer le type de concours)**

\* **SALLE, FITA, Fédéral, Beursault, Tir Campagne, Tir Nature, Tir 3D**

\* **Championnat Régional, Division Régionale, Championnat départemental, Sélectif, qualificatif.**

Nom Club/Compagnie : \_\_\_\_\_

LIEU : \_\_\_\_\_ DATE : \_\_\_\_\_

*Prière de remettre, le jour du concours, à l'arbitre indiqué ci-dessous et conformément à la décision du Comité régional d'Ile de France de Tir à l'Arc, en date du 29/11/2014.*

	Journée	1/2 journée(4)	Nocturne(5)
Arbitre responsable (1)	45 € x _____	35 € x _____	30 € x _____
Arbitre fédéral (2)	40 € x _____	30 € x _____	25€ x _____
Arbitre assistant (3)	25 € x _____	15 € x _____	15 € x _____
<b>Sous Total</b>			

**Total \_\_\_\_\_ €**

(1) arbitre expérimenté ayant l'option, il est désigné par le comité régional sur proposition du responsable arbitre départemental du lieu de la compétition. Il est le seul arbitre responsable de toute la compétition.

(2) arbitre fédéral adjoint titulaire de l'option de la compétition pour laquelle il est désigné. Il peut être adjoint, à l'arbitre responsable, le samedi.

(3) arbitre qui a obtenu le tronc commun et qui n'a aucune option, ou arbitre ne possédant pas l'option pour laquelle il arbitre.

(4) Le tarif Z journée s'applique aux disciplines cibles (Salle, Fita, Fédéral, Beursault) ainsi qu'à la validation du terrain des disciplines parcours

(5) Nocturne : compétition commençant à 18h 30 et/ou se terminant après 21 h

Nom et Prénom de l'arbitre :

Signature

N° de licence :